

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 5 DECEMBRE 1996**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 5 Décembre 1996 à 9 heures 45 dans la salle 312 du bâtiment des Tertiaires, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur LECLERCQ, Secrétaire Général de la Mairie de Valenciennes, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur CAUDMONT, Principal du Collège Eisen de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur BABSKI, Attaché de Préfecture à la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur DOMANIECKI, Assistant Technique, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Madame DAVRIL, Enseignante
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur DUHOO, Etudiant
- Monsieur GUEPIN, Etudiant
- Mademoiselle MAX-AITHSON, Etudiante

- Monsieur VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université, invité
- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration, invitée

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur CMIEL, Enseignant, à Monsieur RAFIDIARIMANDA
- Mademoiselle SOPKA, Usager, à Monsieur GUEPIN

Etaient excusés :

- Monsieur RIQUET, Conseiller Régional, représentant Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Madame la Première Vice-Présidente de l'Université, chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président de l'Université, chargé des ressources humaines

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 9 heures 45 et remercie les participants.

1) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 21 Juin 1996.

Monsieur MOREAU indique que 2 corrections doivent être apportées au compte-rendu : d'une part, la subvention du Ministère de la Fonction Publique, mentionnée lors de l'examen du compte financier de l'année 1995, est inférieure de 19112,00 F au montant espéré (et non inférieure à); d'autre part, la DBM de rattachement s'élève à 72752,00 F (et non 72252,00 F).

Sous réserve de ces rectifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1996.

Monsieur MOREAU souligne la stabilisation des effectifs qui se produit après deux années de forte hausse et s'en félicite. L'IPAG compte 428 inscrits (soit le double d'il y a quatre ans), répartis dans cinq formations, certaines étant en place depuis quelques années et d'autres venant d'être créées.

a) les formations traditionnelles.

La principale formation est la **Licence d'Administration Publique**.

Contrairement au phénomène observé dans d'autres IPAG, le nombre de candidatures n'a pas diminué. En effet, sur 653 dossiers retirés, 481 candidatures ont été enregistrées; 202 candidats ont été admis après examen de leur dossier par les deux commissions de sélection (l'une en Juillet, l'autre en Octobre); 147 se sont effectivement inscrits (au lieu de 142 l'an dernier).

Parmi ces 147 inscrits figurent : 2 DESS ou DEA, 8 Maîtrises (dont 1 seule en Droit), 29 Licences (surtout des "Littéraires", seulement 4 "Juristes"; le nombre des licences est en très sensible augmentation), 44 DEUG (dont 19 "Juristes"), 35 DUT (dont 20 DUT GEA, le nombre des DUT TC étant en diminution), 28 BTS (dont 12 BTS Comptabilité-Gestion).

Le régime spécial (c'est-à-dire la possibilité de préparer la LAP en deux ans) concerne cette année 8 étudiants, dont 5 sont inscrits en première année.

Quatre groupes ont été constitués; ils n'incluent pas les étudiants inscrits en Préparation aux concours de catégorie A. Cette distinction a permis d'éviter que les effectifs par groupe soient aussi excessifs que l'an dernier : chaque groupe comprend au maximum 35 étudiants, au lieu de 45 à 50 l'an dernier. Jusqu'à présent, les étudiants paraissent motivés et assidus.

S'agissant de la **Préparation aux concours externes de catégorie A**, Monsieur MOREAU indique que 150 dossiers ont été retirés, parmi lesquels 127 ont été déposés.

Le nombre d'inscrits s'élève à 75, parmi lesquels on relève 43 Licences (dont 18 titulaires d'une LAP, 6 Licences en Droit seulement, 5 Licences en Histoire), 25 Maîtrises (dont : 10 "Juristes", les étudiants engagés dans le second cycle de Droit préférant aller jusqu'à son terme; 6 Maîtrises en Sciences Economiques, 4 MSTCF), 3 DESS, un Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, un Ingénieur, un Pharmacien et un Journaliste. La déperdition entre le nombre de dossiers déposés et le nombre d'inscrits est importante; elle est sans doute le fait de titulaires d'une Maîtrise, qui préfèrent souvent se consacrer à l'obtention d'un diplôme de 3ème cycle.

La **Préparation aux concours internes de catégorie A** a suscité 83 retraits de dossier et 45 inscriptions, ce qui marque une légère régression. Monsieur MOREAU souligne l'importance croissante des agents de l'Equipement et des Transports (au nombre de 7). L'Education Nationale reste bien représentée avec 8 agents, mais les enseignants sont moins nombreux (seulement 3). Monsieur MOREAU relève encore la présence de 4 agents des Hôpitaux, 3 de la Défense, 3 de l'Intérieur, 4 de la Justice, la très forte diminution des agents de la Poste et de France Télécom et surtout la disparition totale des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances.

Monsieur FLOURET avance trois raisons pour expliquer cette absence : la raréfaction du nombre de postes mis au concours interne, l'existence d'une formation interne, le vieillissement des agents susceptibles de se présenter aux concours (ces fonctionnaires redoutant les conséquences d'une mutation).

Les fonctionnaires inscrits dans la formation appartiennent en majorité à la catégorie B de la Fonction Publique et le concours des IRA est, logiquement, le plus attractif : 20 agents déclarent vouloir le préparer. Monsieur MOREAU constate l'absence totale de congés de formation, le phénomène paraissant spécifique à l'IPAG de Valenciennes.

L'observation essentielle de la rentrée 1996 est cependant la croissance considérable du nombre de fonctionnaires territoriaux : une dizaine cette année. Or, le financement de la préparation dépend d'une subvention du Ministère de la Fonction Publique, calculée en fonction du nombre d'agents de l'Etat inscrits dans la formation. Les agents des collectivités territoriales acquittent certes des frais de dossier, d'un montant de 350 F, mais ils ne sont comptabilisés ni par le Ministère, ni par l'Université. Le surcroît d'inscriptions enregistré cette année paraît provenir d'un sentiment d'insatisfaction à l'égard des formations proposées par le CNFPT, aggravé par la disparition des CURET.

Monsieur MOREAU indique qu'il réfléchit à la possibilité d'instaurer des frais de dossier plus élevés pour ces agents, peut-être à hauteur du calcul ministériel de la subvention par agent de l'Etat inscrit dans la formation, soit 2500,00 F.

Monsieur LECLERCQ remarque que l'IPAG de Valenciennes bénéficie d'une attraction de proximité (beaucoup de fonctionnaires territoriaux résidant dans le Sud du Département hésitent en effet à se déplacer à Lille), et que, par ailleurs, les formations dispensées par le CNFPT de Lille ne sont pas exemptes de critiques. En outre, la qualité des agents recrutés par les collectivités territoriales connaît une hausse indéniable depuis quelques années, ces agents étant demandeurs d'une préparation en vue de se présenter au concours d'Attaché Territorial. Pour toutes ces raisons, Monsieur LECLERCQ estime que dans les années à venir les fonctionnaires territoriaux seront de plus en plus nombreux à s'intéresser à la formation proposée par l'IPAG de Valenciennes.

Monsieur LECLERCQ propose alors de prendre contact avec le CNFPT, pour étudier les modalités d'une éventuelle collaboration avec l'IPAG de Valenciennes, collaboration qui pourrait peut-être déboucher sur un financement complémentaire apporté par le CNFPT. Le Conseil approuve cette initiative.

b) Les nouvelles formations.

Il s'agit du Diplôme d'Administration Générale et de la Préparation aux Grands Concours Administratifs.

Le **Diplôme d'Administration Générale** est un Diplôme d'Université qui sanctionne une formation pré-existante : la préparation aux concours externes de catégorie B.

330 dossiers de candidatures directes ont été retirés, 226 dossiers ont été déposés (soit une légère progression), 98 candidats ont été admis et 76 se sont inscrits. A côté de ces candidatures directes, le DAG a été proposé à 132 candidats refusés en LAP : 57 ont donné une suite favorable, soit un pourcentage relativement important (43%). En tout, 133 étudiants se sont donc inscrits en DAG, au lieu de 140 l'an dernier (cette diminution était souhaitée).

Leur niveau global est encore plus élevé que l'an dernier : 2 Maîtrises, 24 Licences, 2 Bac+3 divers, 36 DEUG (au lieu de 23 l'an dernier, soit une très forte augmentation), 37 DUT (dont 19 GEA, soit également une très nette progression), 18 BTS seulement (très sensible diminution), 2 Bac+2 divers, et seulement 12 non titulaires d'un Bac+2. Le DAG semblait plutôt destiné à cette dernière catégorie d'étudiants, mais leur faible représentation s'explique à la fois par le petit nombre de candidats et par la médiocrité des dossiers déposés. Par ailleurs, les BTS sur-évaluant la valeur de leur diplôme ont dédaigné le DAG; pourtant, ceux qui sont admis en LAP éprouvent souvent des difficultés. A l'inverse, les concours de catégorie B attirent désormais des candidats d'un bon niveau, puisque les lauréats se recrutent surtout parmi les titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise.

L'autre nouveauté est la **préparation aux grands concours administratifs**.

52 dossiers ont été retirés et 28 étudiants se sont inscrits. Monsieur MOREAU aurait souhaité un peu plus d'inscrits et il estime que la sélection opérée en Juillet fut sans doute trop sévère. Il rappelle que dans le cadre de cette préparation figurent un tronc commun et deux options : l'**Ecole Nationale de la Magistrature** (16 inscrits) et le **Centre National d'Etudes d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale** (12 inscrits). La plupart des étudiants poursuivent plusieurs objectifs et n'hésiteront pas à se présenter à des concours moins difficiles.

La répartition des inscrits par diplôme est la suivante : 4 DESS ou DEA, 20 Maîtrises (dont 17 en Droit) et 2 titulaires d'une LAP obtenue à Valenciennes. La préparation a attiré une majorité d'étudiants n'ayant pas effectué leurs études à Valenciennes (15 inscrits sur 28, dont 11 Lillois), ce qui témoigne de l'intérêt qu'elle suscite.

Monsieur MOREAU évoque enfin l'attribution jusqu'à présent insuffisante des bourses de service public, dont les critères de ventilation ignoraient l'augmentation constante des candidatures. Appuyé par Monsieur LOQUET, Vice-Président de l'Université, Monsieur MOREAU a obtenu 19 bourses de service public pour les étudiants de l'IPAG de Valenciennes, au lieu de 9 l'année dernière. Ce chiffre représente plus de la moitié des bourses de service public accordées dans l'Académie, le taux de demandes satisfaites par rapport au nombre de dossiers recevables étant par ailleurs comparable à celui des trois concurrents lillois (l'IPAG, l'Institut d'Etudes Judiciaires et l'Institut d'Etudes Politiques). Monsieur MOREAU se déclare satisfait de cette notable augmentation, même s'il estime que les bourses de service public dans leur ensemble devraient être mieux dotées par rapport aux bourses de troisième cycle et d'agrégation.

Monsieur MOREAU termine son exposé en soulignant le travail accompli par le Secrétariat pour traiter les 1272 retraits de dossier (toutes formations confondues) et répondre aux innombrables appels téléphoniques.

Selon Monsieur GEORGES, les créations du Diplôme d'Administration Générale et de la Préparation aux Grands Concours traduisent la spécificité de l'IPAG de Valenciennes. Il espère que les résultats seront à la hauteur des espoirs placés dans ces deux innovations.

Après s'être exprimé sur le volet pédagogique, Monsieur MOREAU aborde la question des moyens dont dispose l'IPAG. En matière de personnel, il se félicite d'une amélioration attendue depuis longtemps : une Attachée à mi-temps s'est substituée à l'Attachée à 10% et s'ajoute aux deux SASU (un titulaire et une contractuelle) et à la CES. Il souhaite maintenant obtenir l'affectation d'un agent de catégorie C, à la fois pour soulager les deux agents de catégorie B d'une partie des tâches de secrétariat courant et afin de pouvoir accueillir en permanence les usagers dans la Salle de Documentation.

Monsieur MOREAU traite ensuite des questions de locaux. Outre les traditionnels conflits de la rentrée relatifs au partage des amphithéâtres et des salles entre la FDEG et l'IPAG, se pose le problème de l'attribution de la salle 312. Affectée à l'origine exclusivement à la FDEG pour accueillir des banques de données, mais quasiment inutilisée pendant deux ans, cette salle est devenue, lors de cette rentrée, une Salle Multi-Médias, l'IPAG y ayant transféré son Centre de Documentation. Le partage de la salle entre l'IPAG et la FDEG (Centre de Documentation et Banques de Données) a en effet obtenu l'accord de Monsieur le Vice-Président chargé de la Logistique par délégation de Monsieur le Président de l'Université dont Monsieur MOREAU avait sollicité l'arbitrage, selon le vœu de Monsieur DEFOSSEZ, Doyen de la FDEG qui se heurtait à des réticences internes. Mais, à la rentrée, Monsieur DEFOSSEZ a fait parvenir à la Présidence de l'Université un courrier, dans lequel il exprime sa stupéfaction devant la décision prise par Monsieur le Vice-Président DELHAISE d'affecter la salle aux deux Instituts. Dernièrement, Monsieur DELHAISE a écrit à Monsieur MOREAU. Il confirme la compatibilité des activités des deux Instituts dans cette salle, même si parfois son accès doit être interdit aux étudiants, notamment lorsque la FDEG accueille des chefs d'entreprise. Cependant, il envisage que le Centre de Documentation de l'IPAG soit transféré dans les locaux réhabilités de la Caserne Ronzier, de l'autre côté du Boulevard Harpignies, lors de la mise en service de la future Bibliothèque Universitaire prévue au cours du premier semestre 1997. Ce transfert impliquerait la condamnation du Centre de Documentation de l'IPAG : son éloignement lui ferait perdre la plus grande partie de son intérêt pour les étudiants; en outre, la CES ne pourrait plus accomplir les tâches de secrétariat qui lui sont actuellement confiées. De plus, sa gestion serait rendue très difficile, toute la documentation, en particulier les revues et journaux, arrivant aux Tertiales.

Devant cette menace, Monsieur MOREAU sollicite le soutien du Conseil de l'IPAG et a préparé, à cette fin, un projet de résolution.

Monsieur PERTEK précise que l'une des composantes de la FDEG, à savoir l'Institut des Administrations et des Entreprises, a des visées expansionnistes et dispose d'importants moyens. D'autre part, des décisions d'aménagement des locaux devant abriter la future Bibliothèque sont prises sans aucune concertation. Monsieur PERTEK souligne l'extrême difficulté que représente la simple traversée de la rue et s'étonne que les décideurs n'aient pas songé à faire construire une passerelle. Il estime indispensable le maintien du Centre de Documentation dans le bâtiment des Tertiales, pour préserver l'atout essentiel de sa proximité.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

3) Examen de deux Décisions Budgétaires Modificatives du budget 1996

Monsieur VAN CEULEBROECK présente les deux DBM.

a) La DBM de Rattachement

Elle comprend en premier lieu un complément de dotation de 30000,00 F qui, précise Monsieur MOREAU, finance pour 1996 la mise en place de la Préparation aux Grands Concours. Cette DBM n'avait pas pu être votée lors du Conseil du 21 Juin dernier mais Monsieur le Président de l'Université avait donné son accord de principe. Le Conseil d'Administration de l'Université l'a déjà adoptée afin de permettre l'utilisation des crédits, car il était matériellement impossible de réunir plus tôt le Conseil de l'IPAG, en raison de la tenue d'élections devant compléter sa composition. L'examen de cette DBM constitue donc une régularisation.

Monsieur VAN CEULEBROECK explique que la dotation a fait essentiellement l'objet d'une ventilation en Heures Complémentaires d'Enseignement, à hauteur de 22769,35 F, auxquelles s'ajoute la taxe sur les salaires pour un montant de 1010,65 F. Elle est aussi en partie affectée à des Dépenses en Personnel Non Enseignant et à la taxe sur les salaires afférente (1761,00 F d'une part et 1174,00 F d'autre part) ainsi qu'aux facturations internes (3285,00 F).

En second lieu, les frais de dossier ont dégagé une plus-value de 22150,00 F par rapport aux prévisions. Cette recette permet de compléter les crédits ouverts en matière de facturations internes.

b) La DBM de Transfert

Le vote n'est pas nécessaire puisque Monsieur MOREAU a déjà été autorisé par le Conseil à effectuer ce type de virement. Il s'agit simplement d'informer le Conseil qu'un transfert de 27000,00 F a été opéré entre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement. Les rubriques bénéficiaires sont les Autres Matériels et Fournitures (10000,00 F), la Documentation (12000,00 F) et les Facturations Internes (5000,00 F).

4) Examen du projet de budget provisoire 1997

Monsieur MOREAU rappelle que le budget est qualifié de "provisoire" puisque désormais le budget initial est voté très tôt, en Décembre, alors que l'Université ignore encore le montant de la dotation ministérielle de l'année à venir. En conséquence, les crédits attribués à chaque Institut ne peuvent pas être fixés définitivement à cette époque. A la demande de Madame la Vice-Présidente chargée des Finances, le budget initial a été établi sur la base d'une dotation correspondant à 95% de celle de l'année dernière.

Le Directeur de l'IPAG souhaite que le Conseil vote le budget tout en exigeant que les crédits, très insuffisants, soient considérablement abondés, notamment pour financer la préparation aux grands concours administratifs et la création d'un groupe supplémentaire en Licence d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU a chiffré les crédits manquants. Par rapport à l'an dernier, fait d'abord défaut la somme de 24170,00 F, équivalent aux 5% non pris en compte dans l'établissement du budget initial. S'y ajoutent 123605,00 F, qui sont indispensables pour faire face au surcroît d'heures complémentaires, de facturations internes et de surveillances d'examen. Les besoins réels non satisfaits dans ce budget sont donc estimés à 147776,00 F.

Pour parvenir à équilibrer le budget en Formation Initiale, Monsieur MOREAU a été contraint de sous-évaluer plusieurs postes de dépenses, en particulier les charges de personnel enseignant.

Il fait observer que les services généraux ne sont pas soumis à la règle imposée aux instituts et cite l'exemple de la chaîne d'inscriptions du Service de la Scolarité : en dépit d'une stagnation du nombre d'étudiants, l'augmentation des coûts relatifs à cette chaîne a été estimée à 23%.

La subvention d'équipement qui ne s'élève qu'à 19500,00 F est elle-même très insuffisante. Monsieur MOREAU envisage d'établir un plan pluri-annuel d'équipement grâce à un prélèvement sur les réserves.

En revanche, les crédits de Formation Continue sont quasi-définitivement connus et suscitent moins d'inquiétude. La conclusion de conventions FONGECIF procure une petite marge de manoeuvre qui a été mise à profit pour financer des achats de livres et des dépenses d'équipement (à hauteur de 15000,00 F).

L'Université n'ayant pas encore obtenu tous les crédits d'équipement prévus dans les contrats conclus avec le Ministère, Monsieur VAN CEULEBROECK se montre très inquiet face à une situation qui se dégrade chaque année. Si le budget proposé au vote du Conseil peut réellement être qualifié de provisoire s'agissant des crédits de fonctionnement (les informations recueillies auprès du Ministère étant rassurantes), Monsieur VAN CEULEBROECK est beaucoup plus réservé au sujet des crédits d'équipement. Il rappelle, par ailleurs, que le Ministère a étroitement réglementé la procédure de prélèvement sur les réserves. Les Instituts ne peuvent en effet y procéder que dans le cadre d'un programme pluri-annuel d'équipement.

Le budget est voté par le Conseil mais le vote est assorti des réserves exprimées par Monsieur MOREAU, lesquelles seront formulées dans un rapport de présentation du Directeur.

5) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG

Monsieur MOREAU propose de reconduire la subvention de 5000,00 F accordée l'an dernier. La Corpo de l'IPAG est très active : outre l'organisation d'une soirée d'intégration, des abonnements permettront de mettre des journaux à la disposition des étudiants; des voyages sont également prévus.

La proposition de subvention est adoptée à l'unanimité.

6) Communication du Directeur sur les perspectives d'évolution de l'IPAG

Monsieur MOREAU relève, d'emblée, que ces perspectives sont assez floues car il existe des facteurs d'incertitude.

Tout d'abord, même si l'IPAG de Valenciennes est pour l'instant épargné par ce phénomène, plusieurs IPAG ont constaté une chute sensible du nombre de candidatures.

Par ailleurs, l'évolution des concours administratifs est difficile à prévoir. Ainsi, le calendrier du concours des IRA pourrait être remis en cause, car de multiples désistements dus à la longueur des délais se sont produits entre les premières épreuves (en Novembre) et l'intégration à l'IRA (en Septembre de l'année suivante). C'est ainsi qu'au dernier concours externe, 49 postes n'ont pas été pourvus malgré le très grand nombre de candidats (6000) et l'épuisement de la liste complémentaire.

Le Ministère de la Fonction Publique envisage de modifier la réglementation applicable à la tenue des listes complémentaires. Une autre solution résiderait dans le report des épreuves écrites d'admissibilité, qui seraient organisées en Février ou Mars. Les IPAG s'étaient opposés à ce calendrier il y a deux ans en faisant valoir l'extrême difficulté de mettre en place une préparation sur la base d'une année civile. D'autre part, les étudiants seraient enclins à s'orienter vers des concours fixés à des dates plus adaptées à leur scolarité. Sensible à ces arguments, le Ministère avait décidé à l'époque de maintenir les épreuves d'admissibilité en Octobre-Novembre. Dans l'hypothèse où le mois retenu serait Février ou Mars, l'IPAG de Valenciennes serait en mesure de préparer les fonctionnaires au concours interne, de Février à Décembre. Les préparations aux deux concours sont en effet dissociées, mais ce n'est pas le cas dans tous les IPAG.

C'est surtout le financement des formations de l'IPAG qui constitue, selon Monsieur MOREAU, le principal facteur d'incertitude. Actuellement, seule la LAP est financée en fonction du nombre d'étudiants inscrits. En effet, le Ministère attribue une dotation globale annuelle à l'Université sans tenir compte des effectifs des formations non diplômantes. Il est vrai que dans le cadre du dernier contrat quadriennal, lequel va s'achever en 1997, le Ministère a accordé une dotation contractuelle spéciale correspondant à un forfait annuel de 200 000,00 F, destiné au financement de ces préparations. Mais ce forfait est insuffisant, surtout depuis la création de la Préparation aux Grands Concours administratifs. Le prochain contrat quadriennal sera négocié dès le début de l'année prochaine et, selon Monsieur le Président de l'Université, les dossiers devront être sérieusement étayés, car les crédits sont en diminution.

D'autre part, Madame CAMION, Vice-Présidente de l'Université chargée des Finances, a indiqué que le Ministère serait peut-être disposé à prendre en considération les effectifs des préparations non diplômantes aux concours de catégorie A dans le calcul de la dotation annuelle accordée à l'Université, ce qui constituerait une grande nouveauté. Cependant, la base retenue serait celle d'un coût à l'étudiant équivalent à celui du DEUG de Droit, soit un coût plus faible que celui d'un étudiant de la LAP.

Dans l'hypothèse où la dotation annuelle prendrait en compte les étudiants inscrits en formation non diplômante, le Ministère n'accorderait certainement plus le forfait (qui s'élevait jusqu'à présent à 200 000,00 F), qui assurerait le financement de ces formations. Monsieur MOREAU ignore si la meilleure solution consiste dans le maintien du forfait (encore devrait-il être revu à la hausse) ou dans son abandon au profit d'un financement à l'étudiant dont le montant risque d'être médiocre.

Par ailleurs, le coût de la LAP est aligné sur celui de la Licence en Droit, alors que le coût réel de formation de l'étudiant est beaucoup plus important en LAP qu'en Licence en Droit. Monsieur MOREAU rappelle que les IPAG militent depuis longtemps pour que la LAP soit considérée comme une formation professionnalisée, ce qui permettrait de la financer plus équitablement.

Certains IPAG à court de ressources font acquitter par les usagers une grande partie du coût des formations. Monsieur MOREAU se refuse à s'orienter vers cette solution. En revanche, il n'exclut pas d'instaurer à la rentrée un numéris clausus en préparation aux concours externes de catégorie A, quitte à proposer aux candidats non admis de s'inscrire en LAP. Néanmoins, cette politique aurait un inconvénient : beaucoup d'étudiants abandonneraient la préparation des examens, ce qui aboutirait à un faible taux de réussite par rapport au nombre des inscrits.

Monsieur MOREAU souligne que l'IPAG fonctionne avec peu de moyens financiers, humains et matériels et offre des débouchés à beaucoup d'étudiants de l'Université. La qualité de ses préparations étant reconnue, il contribue au renom de l'Université. De surcroît, les étudiants acquittent des droits d'inscription représentant environ 300 000,00 F. Pour toutes ces raisons, Monsieur MOREAU estime que l'IPAG n'est pas une charge pour l'Université mais bien au contraire un atout.

Sur le plan national, le bureau de l'Association des Directeurs d'IPAG et de CPAG a été renouvelé (Monsieur MOREAU a été élu Secrétaire Général) et va entreprendre des démarches auprès du Ministère afin, en particulier, d'obtenir un meilleur financement des formations assurées dans les IPAG.

Monsieur PERTEK, considérant le niveau des concours de catégorie A, estime que la création d'un Diplôme d'Université délivrant un diplôme de niveau Bac+4 serait bienvenue. Monsieur MOREAU précise que l'IPAG de Clermont-Ferrand a expérimenté la formule sans rencontrer un vif succès et que la Préparation aux Grands Concours administratifs a été conçue dans cette optique, même si elle n'est pas diplômante.

7) Questions diverses

Dans le cadre de la mise en place de la LAP à distance, une convention sera conclue entre l'IPAG de Poitiers (qui va délivrer cette Licence) et le CNED de Lille. Les participations des différents IPAG revêtiront trois aspects : d'une part des cours photocopiés ou assurés par des moyens audio-visuels (à Valenciennes, Monsieur PERTEK prend en charge le Droit Communautaire et Monsieur LINDITCH l'Introduction au Droit Public); d'autre part des regroupements régionaux (trois journées de sept heures) afin d'actualiser les connaissances et d'entraîner les étudiants au Grand Oral devant jury (l'IPAG de Valenciennes devant réunir les candidats de la Région Nord-Pas-de-Calais); enfin des examens terminaux. Chaque IPAG concerné doit adhérer à la convention; la lettre d'adhésion est encore à l'état de projet mais Monsieur MOREAU sollicite et obtient l'accord du Conseil pour pouvoir la signer en Janvier ou Février.

L'ordre du jour étant épuisé et Monsieur GEORGES ayant été dans l'obligation d'écourter sa présence, Monsieur MOREAU lève la séance à 12 heures.